Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026051-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/051

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 06 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi six mai à 18H30

Date de convocation : 30 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC		X
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON	X	
David LE PORT	X		Gabrielle BOLOU	X	
Claire BENSIMHON	X		Xavier LE BRIS	X	
Jean-François MELIN	X		Christelle FÉNÉON	X	
Philippe BURBAN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA	X		Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT		X
Gwénaëlle BIERI	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Anne KERDELHUÉ-FURIC	Claire BENSIMHON
Julien DESTREMONT	Gabrielle BOLOU

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Solène BOULENGUER	39,1 %	29	27	2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026051-DE

DCM 2026/051 : INSTANCES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Madame la Maire

Madame la Maire rappelle à l'assemblée délibérante la prise de fonction d'Élodie FRANCHET en qualité de conseillère municipale à compter du 16 avril 2026, suite à la démission de Gilles JOURDAIN de son mandat de conseiller municipal, élu de la liste « MOËLAN AUTREMENT ! ».

Madame la Maire indique que suite à la démission de Gilles JOURDAIN de son mandat de conseiller municipal et à l'installation d'Élodie FRANCHET en tant que conseillère municipale, il est proposé de modifier la composition des quatre commissions municipales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-22 ;
VU la jurisprudence administrative constante imposant le respect du principe de représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil Municipal dans les commissions municipales ;
VU la délibération n° 33 -2026 en date du 08 avril 2026 portant création et composition des commissions municipales ;

Madame la Maire, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, propose de procéder au vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

– DE PROCÉDER au vote à main levée.

Le Conseil Municipal est ensuite invité à procéder à la modification des commissions comme proposé ci-dessous.

Commission Ressources et Vie locale
- **Philippe BURBAN**
- Laurence RIOUAL
- Sylvie ISTA
- Gwénaëlle BIERI
- **Morgane NAOUR**
- **Laurent BAHOLET**
- Kévin SINIC
- Christelle FÉNÉON
- Franck CHANVRIL
- Gabrielle BOLOU
- Julien DESTREMONT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026051-DE

Commission Cadre de vie et Infrastructures
- Christophe NOGER
- Philippe HAREL
- David LE PORT
- Kévin SINIC
- Armelle ROUZEVAL
- Jean-François MELIN
- Nicolas MONFORT
- Christelle FÉNÉON
- Sylvie LE DOUAIRON
- Gwénaël HERROUET
- Xavier LE BRIS

Commission Parcours de vie et Solidarités
- Sylvie CORNOU
- Sandrine QUENTIN
- Claire BENSIMHON
- Anne KERDELHUÉ-FURIC
- Armelle ROUZEVAL
- Mickaël GOUYEC
- **Élodie FRANCHET**
- Sylvie LE DOUAIRON
- Gabrielle BOLOU
- Gwénaël HERROUET
- Julien DESTREMONT

Commission Aménagement et Proximité
- Solène BOULENGUER
- François PLOUËT
- **Mickaël GOUYEC**
- Laurent BAHOLET
- Jean-François MELIN
- Morgane NAOUR
- Gwénaëlle BIERI
- Christelle FÉNÉON
- Gwénaël HERROUET
- Xavier LE BRIS
- Franck CHANVRIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 33-2026 du 08 avril 2026 créant et arrêtant la composition des commissions municipales,
VU le courrier de démission de Gilles JOURDAIN en date du 16 avril 2026,
VU l'avis de la commission Ressources du 29 avril 2026,
CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement des instances, il est nécessaire de remplacer l'adjoint démissionnaire ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026051-DE

Décide,

– DE DÉSIGNER les membres des 4 commissions municipales permanentes comme suit :

Commission Ressources et Vie locale

- **Philippe BURBAN**
- Laurence RIOUAL
- Sylvie ISTA
- Gwénaëlle BIERI
- Morgane NAOUR
- Laurent BAHOLET
- Kévin SINIC
- Christelle FÉNÉON
- Franck CHANVRIL
- Gabrielle BOLOU
- Julien DESTREMONT

Commission Cadre de vie et Infrastructures

- Christophe NOGER
- Philippe HAREL
- David LE PORT
- Kévin SINIC
- Armelle ROUZEVAL
- Jean-François MELIN
- Nicolas MONFORT
- Christelle FÉNÉON
- Sylvie LE DOUAIRON
- Gwénaël HERROUET
- Xavier LE BRIS

Commission Parcours de vie et Solidarités

- Sylvie CORNOU
- Sandrine QUENTIN
- Claire BENSIMHON
- Anne KERDELHUÉ-FURIC
- Armelle ROUZEVAL
- Mickaël GOUYEC
- Élodie FRANCHET
- Sylvie LE DOUAIRON
- Gabrielle BOLOU
- Gwénaël HERROUET
- Julien DESTREMONT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026051-DE

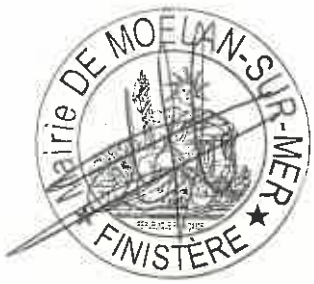
Commission Aménagement et Proximité

- Solène BOULENGUER
- François PLOUËT
- Mickaël GOUYEC
- Laurent BAHOLET
- Jean-François MELIN
- Morgane NAOUR
- Gwénaëlle BIERI
- Christelle FÉNÉON
- Gwénaël HERROUET
- Xavier LE BRIS
- Franck CHANVRIL

Pour extrait certifié conforme.

Solène BOULENGUER
Secrétaire de séance





Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260506-DCM2026051-DE